



**Syndicat Interdépartemental  
d'Aménagement du Vidourle**

Etablissement Public Territorial de Bassin

**CONDENSE DES DELIBERATIONS  
DU 22 MARS 2007**

Séance du 22 mars 2007  
A 10h00 – Saint Laurent d'Aigouze

**L'** an deux mille sept et le vingt deux mars, les membres délégués du Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement et de Mise en Valeur du Vidourle se sont réunis à Saint Laurent d'Aigouze sous la présidence de séance de Monsieur Christian VALETTE, Président du Syndicat Mixte Interdépartemental du Vidourle

**ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR CONVOCATION DU 9 MARS 2007 :**

	Présent	Absent	Excusé
<b>Conseillers Généraux titulaires et suppléants</b>			
- <b>M. André VEZINHET</b> , Sénateur de l'Hérault <i>Président du Conseil général de l'Hérault – Titulaire</i>			X
- <b>M. Louis CALMELS</b> , <i>Conseiller Général de l'Hérault – Suppléant</i>		X	
- <b>M. Claude BARRAL</b> , Conseiller Général de l'Hérault <i>Vice président du syndicat mixte du Vidourle – Titulaire</i>	X		
- <b>M. Pierre MAUREL</b> <i>Conseiller Général de l'Hérault – Maire de Clapiers – Suppléant</i>		X	
- <b>M. Christian VALETTE</b> , Conseiller Général du Gard <i>Maire de Congénies - Président du syndicat mixte du Vidourle - titulaire</i>	X		
- <b>M. Christian FLAISSIER</b> <i>Conseiller Général du Gard – Suppléant</i>			X
- <b>M. Jean-Marcel CASTET</b> , <i>Conseiller Général de l'Hérault - Maire de Jacou – Titulaire</i>		X	
- <b>M. Cyril MEUNIER</b> <i>Conseiller Général de l'Hérault – Suppléant</i>		X	
- <b>M. Christian JEAN</b> , <i>Conseiller Général de l'Hérault- Maire de Claret – Titulaire</i>	X		
- <b>Mme Monique PETARD</b> <i>Conseillère Général de l'Hérault – Suppléante</i>			X
- <b>M. Philippe SAUREL</b> <i>Conseiller Général de l'Hérault – Titulaire</i>			X
- <b>M. Louis VILLARET</b> , <i>Conseiller Général de l'Hérault - Maire du Pouget – Suppléant</i>		X	
- <b>M. Frédéric LAFFORGUE</b> , <i>Conseiller Général de l'Hérault – Titulaire</i>		X	
- <b>M. Francis CROUZET</b> <i>Conseiller Général de l'Hérault – Suppléant</i>		X	
- <b>Monsieur Jean DENAT</b> <i>Conseiller Général du Gard – Titulaire</i>			X Pouvoir VALETTE
- <b>M. Louis CAUCANAS</b> , <i>Conseiller Général du Gard – Suppléant</i>		X	

- <b>M. Lionel JEAN</b> , <i>Conseiller Général du Gard – Titulaire</i>			X
- <b>M. William TOULOUSE</b> , <i>Conseiller Général du canton de Sumène – Suppléant</i>		X	
- <b>M. Patrick BONTON</b> , <i>Conseiller Général du Gard – Titulaire</i>	X		
- <b>M. William DUMAS</b> <i>Conseiller Général du Gard – Maire de Fons en Outre - Gardon - Suppléant</i>			X
- <b>M. Léopold ROSSO</b> , <i>Conseiller Général du Gard – Titulaire</i>	X		
- <b>Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT</b> <i>Conseillère Générale du Gard – Maire d'Aigremont – Suppléante</i>		X	
- <b>M. Yves VERDIER</b> , <i>Conseiller Général du Gard – Titulaire</i>		X	
- <b>M. Jean-Michel SUAU</b> <i>Conseiller Général du Gard – Suppléant</i>			X
<b>Elus de communes ou groupements de communes</b>			
- <b>M. Lucien MEJEAN</b> , <i>Mairie de St Hippolyte du Fort, titulaire</i>		X	
- <b>M. Norbert QUET</b> , <i>Maire de Cros, suppléant</i>		X	
- <b>M. Claude REYNARD</b> , <i>Maire de Pompignan, titulaire</i>		X	
- <b>M. Laurent MARTIN</b> , <i>Mairie de Fressac, suppléant</i>		X	
- <b>Mme, Thérèse LAURENS</b> , <i>Mairie de Brouzet les Quissac, titulaire,</i>	X		
- <b>M. Lionel JEAN</b> , <i>Maire de Corconne, suppléant</i>			X
- <b>M. Alain DANILET</b> , <i>Maire de Sommières pour la CCP de Sommières, titulaire</i>		X	
<b>M- M. Roger CANTO</b> , <i>Mairie de Villevieille, suppléant</i>	X		
- <b>M. Kléber BLONDIN</b> , <i>Maire de Salinelles pour la CCP de Sommières, titulaire</i>		X	
- <b>M. Marc VALAT</b> , <i>Mairie de Fontanes, suppléant</i>		X	
- <b>M. Joël ROUDIL</b> , <i>Mairie de Quissac pour le SIAVA de Quissac, titulaire</i>	X		
- <b>M. André PANCHAU</b> , <i>Maire de Vacquières, suppléant</i>		X	
- <b>Mme Anne AGOGUE</b> , <i>Mairie de Liouc pour le SIAVA de Quissac, titulaire</i>	X		
- <b>M. David CODOMIE</b> , <i>Mairie de Carnas, suppléant</i>		X	
- <b>M. Francis PRATX</b> , <i>Maire de Boisseron, titulaire</i>		X	
- <b>Mme Reine BOUVIER</b> , <i>Maire de Le Cailar, suppléante</i>	X		
- <b>M. Christian DELBOS</b> , <i>Mairie d'Aimargues, titulaire</i>			X Pouvoir DELLA SANTINA
- <b>M. André DELLA SANTINA</b> , <i>Mairie du Grau du Roi, suppléant,</i>	X		
- <b>M. Gérard MOUYREN</b> , <i>Mairie de Lunel, titulaire</i>	X		
- <b>M. René POURREAU</b> , <i>Maire de Gallargues le Montueux, suppléant</i>		X	
- <b>M. Bernard FANTON</b> , <i>Mairie de Saint Laurent d'Aigouze, titulaire</i>	X		
- <b>M. Jean-Pierre NAVAS</b> , <i>Maire de Villetelle pour le SIVOM Aubais/Villetelle, suppléant</i>	X		
- <b>M. Philippe ULLES</b> , <i>Maire de Marsillargues, titulaire</i>		X	
- <b>Mme Valérie GARCIA</b> , <i>Mairie de Saint Séries, suppléante</i>		X	

## DELIBERATION N°2007/02/N°01

### Objet : Budget primitif 2007

Le budget 2006 s'inscrit dans le cadre de ceux des années précédentes avec une linéarité des dépenses courantes en section de fonctionnement.

En revanche, le volume de dépenses en section d'investissement s'intensifie puisque des infrastructures importantes vont être réalisées sur cet exercice notamment avec la construction de la digue urbaine de St Laurent d'Aigouze.

### En ce qui concerne la section de fonctionnement :

Elle s'équilibre à la somme de 1 175 455 € tant en recettes qu'en dépenses.

Ces charges courantes prévues comprennent toutes les dépenses envisagées ;

- d'une part les dépenses induites au bon fonctionnement de la structure
- d'autre part les dépenses volontairement engagées par le Comité Syndical à destination de la population.

Concernant ces aspects plus particuliers, on remarque deux axes essentiels à savoir :

1) Dans le cadre de la conservation de la culture et de la mémoire du risque surtout par rapport aux jeunes générations le projet de sensibilisation scolaire se poursuit.

Actuellement, une centaine de classes scolaires bénéficie de cette action qui touche plus de 2000 élèves.

Après trois années on remarque un intérêt accru ainsi qu'une nécessité de pédagogie plus élaborée au fil des ans.

2) En matière de communication le syndicat fait des efforts également importants dans le but d'informer au mieux les populations concernées sur l'évolution et la pertinence des actions engagées (Camargue gardoise, Souteyranne, Etang de l'or).

La poursuite du Plan Vidourle s'effectue et les renouvellements des contrats concernant le personnel impliqué dans cette tâche ont été effectués.

Ensuite, les charges courantes relatives au bon fonctionnement revêtent un caractère de stabilité, l'amortissement des matériels, le lissage des participations des communes sont renouvelés.

L'utilisation de la ligne de trésorerie pour assurer le paiement des entreprises dans les délais légaux de 45 jours pour assurer la charge des frais financiers est prévue. En effet, le démarrage des grands travaux sollicitera cette ligne de trésorerie.

Les recettes extérieures au SIAV prévues sur cette section connaissent une diminution ; les aides de l'agence de l'eau passant de 40 % à 30 % sur le personnel notamment de l'équipe verte.

Dans le cadre du Plan Vidourle l'Etat continue d'apporter 40% sur la charge salariale des personnels affectés à ce Plan.

Le montant de la participation connaît une augmentation de 2,50% environ par rapport à l'année précédente.

L'aide du SMD en dépenses de fonctionnement limitera à 2,25 € par habitant la part des communes membres à cette structure soit un montant identique à 2006.

La participation des communes non adhérentes au SMD s'élèvera à 2,30 € par habitant.

Les travaux d'entretien des berges du Vidourle réalisés au travers du marché d'entretien à bon de commande étaient jusqu'à présent financés par une participation spécifique d'un montant de 222 euros par commune.

Dans le but de faciliter les procédures administratives et comptables et d'assurer un mode de financement identique de l'ensemble des projets inclus dans la section de fonctionnement du budget ; il est proposé au comité syndical que cette recette soit incluse dans la participation des communes par habitant demandée chaque année par le Syndicat.

Ce nouveau mode de fonctionnement ne remet pas en question les sommes précédemment inscrites ; soit :

- 2,25 € pour les communes adhérentes au SMD
- 2,30 € pour les communes non-adhérentes au SMD

**Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et valide la section de fonctionnement.**

### **En ce qui concerne la section d'investissement :**

L'équilibre de cette section s'exerce à la somme de 5 843 780 € sur les deux pôles d'activités qui s'expriment dans cette section.

On remarque que la part du Plan Vidourle se développe considérablement, à savoir :

- la construction des digues urbaines sur la commune de St Laurent d'Aigouze qui s'élève à un montant de 4 300 000 €

L'entretien et la surveillance des digues continuent et un budget de 175 000 € est consacré à cet effet.

Parallèlement, à ces actions concrètes et tangibles le Plan Vidourle se déroule, les projets de construction de digues de second rang sur Aimargues et Lunel avancent ainsi que les zones de surverses et les bassins de rétention dont la maîtrise d'œuvre va être engagée.

Il est proposé sur ce budget, également dans le cadre des travaux hors Plan Vidourle la consolidation de digues sur la commune de Marsillargues entre le Mas du Juge et des Demoiselles.

Une somme de 252 000 € est affectée à ces travaux.

Un projet de réflexion sur la restauration des digues dites non urbaines et la définition d'un calendrier est en cours.

Un but multiple :

- anticiper au mieux les éventuelles ruptures susceptibles d'inonder les terrains agricoles mais également définir un plan cohérent d'action sur la durée afin de bénéficier au maximum des financements possibles.

Pour mémoire, tous travaux ponctuels qui ne s'intègrent pas dans un cadre d'action général ne seront plus aidés, c'est justement le cas de la tranche Mas du Juge et des Demoiselles qui ne bénéficie d'aucun financement malgré nos sollicitations répétées.

Dans ce cadre apparaît également le plan d'actions en cours d'élaboration avec l'agence de l'eau qui permettra un meilleur taux de financement des projets entrepris mais surtout qui va concerner essentiellement la partie amont du Bassin Versant où des enjeux importants existent.

On remarque donc un taux d'aide sur le Plan Vidourle de 40% de l'Etat et de 20% de la Région porté à 30% sur les travaux de digues à St Laurent

Un désengagement financier sur les autres projets avec une possibilité d'aide si un plan d'intervention pluriannuel et cohérent est établi.

Le Syndicat, soucieux d'exercer sa mission sur l'ensemble du bassin versant et dans le temps s'inscrit donc dans cette procédure dynamique.

**Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et valide la section d'investissement.**

**Le comité syndical délibère à l'unanimité et décide de valider le Budget Primitif 2007.**

## DELIBERATION N°2007/02/N°02

**Objet : Modification et nouveaux plans de financement**

### 1) Modification plan de financement

**Partie aménagement des terrains en amont de Villevieille et Sommières**

Aménagement hydraulique : Montant 636 500,00 €

	Ancien plan		Nouveau plan	
Etat	40%	254 600 €	40%	254 600 €
Agence de l'eau	40%	254 600 €	40%	254 600 €
Région	15%	95 475 €	0	0
<b>S/total financeurs</b>	<b>95%</b>	<b>604 675 €</b>	<b>80%</b>	<b>509 200 €</b>
<b>Autofinancement</b>				
CG34	2,50%	15 912,50 €	10%	63 650 €
CG30	2,50%	15 912,50 €	10%	63 650 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>636 500 €</b>	<b>100%</b>	<b>636 500 €</b>

### 2) Nouveaux plan de financement

**Confortement des zones de surverses des digues du Vidourle. AMO,  
Maîtrise d'œuvre et études complémentaires.**

**Montant global : 415 000,00 €**

**Montant éligible Feder : 381 800,00 €**

**Montant non éligible Feder : 33 200,00 €**

Plan de financement  
Eligible : 381 000,00 €

Plan de financement  
non éligible : 33 200,00 €

**Total**

FEDER	20%	76 360,00 €			
ETAT	40%	152 720,00 €	40%	13 280,00 €	166 000,00 €
REGION	20%	76 360,00 €	20%	6 640,00 €	88 000,00 €
<b>Total financeur</b>		<b>305 440,00 €</b>		<b>19 920,00 €</b>	<b>325 360,00 €</b>

Autofinancement : 89 640,00 €

CG30,SMD 44 820,00 € dont 41 500 € SMD  
CG34 44 820,00 €

**Désengrèvement traversée de Sommières**  
**Montant : 60 000 € HT**

Plan de financement :

FEDER	20%	12 000 €
Etat	40%	24 000 €
Région	10%	6 000 €
CG30	20%	12 000 €
<b>S/total financeurs</b>	<b>90%</b>	<b>54 000 €</b>
Communes	10%	6 000 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	

**Etude : amélioration passe à poissons St Laurent d'Aigouze**  
**Montant : 6 450 € HT**

Plan de financement :

Agence de l'eau	30%	1 935 €
Autofinancement	70%	4 515 €

**Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide de valider les modifications et les nouveaux plans de financement présentés.**

**DELIBERATION N°2007/02/N°03**

**Objet : demande de subvention Etat – Personnel Plan Vidourle**

Suite aux épisodes pluvieux de septembre et décembre 2002, cinq personnes ont été recrutées sur un contrat de trois ans dans le cadre du Plan Vidourle à savoir :

- 1) sur le plan technique
  - un ingénieur chef de projet
  - un ingénieur prévention des crues
  - un technicien
  
- 2) sur le plan administratif
  - un comptable
  - un poste d'aide comptable et secrétariat

Ces contrats arrivant à échéance et vu l'ampleur des infrastructures à réaliser dans l'avenir ces postes ont été reconduits pour trois années supplémentaires.

Une aide de 40% sur l'ensemble des charges salariales a été octroyée par l'Etat au travers de la DIREN dans le courant des années 2004, 2005, 2006 et 2007.

La convention qui lie le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle et l'Etat arrive à expiration le 31 décembre 2007.

Vu la poursuite du Plan Vidourle et notamment la réalisation d'importantes infrastructures de protection des personnes et des biens pour l'avenir, le rôle de ces agents reste déterminant.

Dès lors, **le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide** d'autoriser le Président à solliciter auprès des services compétents une demande d'aide complémentaire pour ces postes pour 2008 et 2009 au même taux de 40%

## DELIBERATION N°2007/02/N°04

### Objet : demande de financement (programme étude)

Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle a réalisé en 2006/2007 des études sur plusieurs affluents. Suite aux différents rendus, nous vous proposons de solliciter les financements de nos partenaires pour plusieurs programmes de travaux.

#### 1) Courme

Une 1<sup>ère</sup> tranche de retrait des embâcles a été réalisée en 2006. Nous vous proposons d'adopter le programme de travaux de nettoyage proposé par SIEE selon l'échéancier suivant :

**Montant total : 290 000 € HT / 5 ans**

Années	1	2	3	4	5
Courme + affluents	80 000 €	65 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €

#### 2) Brié / Aigalade

Le bureau d'étude Géco Ingénierie a présenté un programme pluriannuel de travaux en mairie de Fontanès le 1<sup>er</sup> février 2007.

**Montant total : 438 204 € HT**

Cours d'eau	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total (€ HT)
Brié	14 640 €	5 700 €	37 690 €	56 395 €	8 000 €	122 425 €
Aigalade	82 729 €	94 850 €	52 140 €	32 950 €	53 110 €	315 779 €
<b>Total (€ HT)</b>	<b>97 369 €</b>	<b>100 550 €</b>	<b>89 830 €</b>	<b>89 345 €</b>	<b>161 110 €</b>	<b>438 204 €</b>

#### 3) Criulon / Bay

L'ONF a présenté en mairie de Lédignan, le 2 février 2007, le rendu de l'étude sur le Criulon et le Bay.

Le bureau d'étude a proposé un programme de travaux en plusieurs années **d'un montant de 501 044 € HT.**

Années	1	2	3	4	5	>5
Criulon / Bay	177 281 €	84 206 €	109 025 €	84 860 €	18 328 €	27 344 €

#### **4) Bénovie / Courchamps**

L'ONF a présenté en mairie de Boisseron le 2 février 2007, le rendu de l'étude sur la Bénovie et le Courchamps.

Le bureau d'étude a proposé un programme de travaux sur plusieurs années **d'un montant de 331 838 € HT**

<b>Années</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>&gt;5</b>
Bénovie / Courchamps	67 452 €	102 141 €	30 136 €	73 341 €	8 615 €	50 218€

**Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide :**

- de se porter maître d'ouvrage de ces programmes de restauration et de réhabilitation de ces affluents du Vidourle

- de solliciter les financements de la Région et de l'agence de bassin.

L'autofinancement et la répartition entre les communes et les deux départements se feront en fonction des aides accordées par les financeurs et cette question fera l'objet d'un rapport à un prochain Comité Syndical.

### **DELIBERATION N°2007/02/N°05**

**Objet : avenant au marché d'aide au maître d'ouvrage relatif aux bassins de rétention**

Par délibération en date du 06 octobre 2005 le marché AMO concernant la construction de bassins de rétention était confié à EDF.

Le projet comprenait initialement les sites suivants :

- 1 site sur le Quiquilhan
- 2 sites sur le Criulon
- 1 site sur le Crespenou
- 1 site sur le Banassou
- 1 site sur la Bénovie

Or, au fur et à mesure de l'avancement de l'étude les résultats issus du modèle hydraulique démontraient la nécessité d'apporter les modifications à ce choix initial qui n'apportait pas les résultats hydrauliques attendus.

Dès lors, suite à une proposition d'E.D.F, le comité syndical dans sa séance du 13 avril 2006 valide le projet suivant :

- 2 sites sur le Criulon
- 1 site sur le Crespenou
- 1 site sur le Banassou

Ces quatre sites étant déjà identifiés dans le SDAPI.

Par ailleurs, le comité syndical décide également l'ajout d'un site sur la Garonnette à Quissac non identifié sur le SDAPI mais d'importance capitale puisque Quissac a connu avec cet affluent des inondations majeures.

Les services de l'Etat, vu l'intérêt à réaliser cet ouvrage se disent prêt à assurer le financement dans le cadre du plan Vidourle.

Par ailleurs, toutes les investigations techniques et notamment avec le modèle hydraulique réalisées ont mis en exergue des modifications et des compléments à apporter pour réaliser cette étude de manière exhaustive mais qu'il était quasiment impossible de prévoir initialement.

En conséquence, le **comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide de valider l'avenant suivant :**

- Six sites étaient prévus initialement dans la tranche ferme du marché, cinq sites sont désormais retenus

Retrait des opérations qui ne seront pas effectuées :

- duplication de dossier	252 €
- aide au choix du maître d'œuvre	3 650 €
- assistance au maître d'ouvrage pour suivi maître d'œuvre	5 100 €

**TOTAL 9 002 €**

Ajout d'opérations à réaliser dont l'étude mis en exergue la nécessité :

- étude avant projet détaillé	7 500 €
- 5 réunions supplémentaires (estimation prévue dans le marché initial 63043)	3 150 €

**TOTAL 10 650 €**

Le solde de l'opération s'élève donc à plus de 1 648 €.

Par ailleurs le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle s'était engagé sur une tranche ferme qu'il ne réalisera pas en totalité puisqu'un site est définitivement abandonné.

L'article 36 du CCAGPI prévoit ce cas précis de résiliation d'une prestation du fait de la personne publique avec dans son article 4 la pénalité prévue qui s'élève à 4% du montant Hors Taxe non réalisé soit un montant de :

$$\frac{12\,229 \times 4}{100} = 489,16$$

Le montant de l'avenant à prendre en considération s'élève donc à la somme de :

Solde des prestations	1 658 € (soit 2.25 % d'augmentation)
Pénalité pour abandon d'un site	489,16 €

**TOTAL 2 137,16 €**

**Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et valide cet avenant.**

## **DELIBERATION N°2007/02/N°06**

**Objet : Convention relative à l'appui technique du SIAV auprès des communes pour la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un instrument de planification et d'organisation communale qui a pour objectif d'anticiper les situations dangereuses afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population.

Dans le cadre du Plan Vidourle et notamment dans la mise en œuvre du volet inondation, le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle développe une action d'appui technique auprès des communes gardoises et héraultaises pour la réalisation de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

Cet appui technique concerne l'ensemble du processus de la mise en place du PCS :

- Conseils méthodologiques pour la rédaction du plan,
- Aide à la rédaction du Cahier des Charges Techniques Particulières (CCTP),
- Aide au choix d'un prestataire extérieur
- Mise en œuvre du PCS
- Elaboration de documents de diffusion
- Réalisation de campagnes d'informations préventives

Afin de formaliser cette démarche, une convention entre le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle et les communes relatives à cet appui technique sera mise en place dès le début de l'élaboration du PCS.

Ainsi, le SIAV assurera pour la commune des missions de conseils, d'appui technique, de suivi régulier de l'élaboration et la mise en place du PCS et participera aux réunions de Comité de Pilotage.

En contrepartie, la commune s'engagera notamment à solliciter les aides avant le démarrage du plan, à informer régulièrement le SIAV de l'état d'avancement du PCS et à approuver et mettre en place son PCS dans les meilleurs délais.

**Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide de valider cette proposition.**

## **DELIBERATION N°2007/02/N°07**

**Objet : validation choix prestataire**

### **1) Transport solide**

Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle a engagé une consultation pour la réalisation d'une étude sur le transport solide sous la forme d'une procédure adaptée.

Le règlement de la consultation prévoyait un jugement des offres basé sur les critères suivants :

Valeur technique	note / 9
Prix	note / 7
Délais	note / 4

Les bureaux d'études suivants ont formulé une offre : Sogreah, Champalbert expertises, BCEOM, SINBIO

Le classement des offres est le suivant :

Mémoire technique									
Bureau	Modalités exécution note/5	Qualités et référence personnel note /2	Exemple rendu carte note/2	Total	Prix HT	Note /7	Délais jrs	Note /4	TOTAL
Sogreah	4	2	2	8	68 050	6,62	240	0	<b>14,62</b>
Champalbert expertises	3	1	1	5	64 505	7	73	4	<b>16,00</b>
BCEOM	5	2	2	9	107 400	2,34	275	0	<b>11,34</b>
SINBIO	3	1	1	5	66 395	6,79	210	0	<b>11,79</b>

Il est proposé de retenir la proposition du cabinet **Champalbert expertise** mandataire du groupement formé avec la société Géco Ingénierie pour un montant de **64 505 €** et un délai de **73 jours**.

Ce bureau d'études va sous traiter une partie de sa prestation à des consultants extérieurs : G.CHEVEREAU (expertise sédimentologie) et Z.Gazowski (dynamique du lit).

Par ailleurs, la topographie sera sous traitée à la société SINTEGRA.

**Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide** de valider ce choix et d'autoriser le Président à signer les pièces relatives à ce marché.

## 2) Etude complémentaire aménagement des terrains amont RN 110

Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle a engagé une consultation pour la réalisation à la demande des services de la DDASS d'une étude complémentaire sur les terrains en amont de la RN 110 (Sommières / Villevieille)

Le règlement de la consultation prévoyait un jugement des offres basées sur les critères suivants :

Valeur technique	note / 9
Prix	note / 7
Délais	note / 4

Les bureaux d'études suivants ont formulé une offre : Alphasol, CEBTP, Safège, Géotec

Le classement des offres est le suivant :

Mémoire technique									
Bureau	Modalités exécution note/5	Qualités et référence personnel note /2	Exemple rendu carte note/2	Total	Prix HT	Note /7	Délais jrs	Note /4	TOTAL
Alphasol	3	2	1	6	17 980	6	60	1,10	<b>13,10</b>
CEBTP	3	2	1	6	18 370	5,83	49	2,40	<b>14,23</b>
SAFEGE	4	2	1	7	18 710	5,68	35	4	<b>16,68</b>
Geotec	0	2	0	2	15 750	7	45	2,85	<b>11,85</b>

Le bureau d'études Geotec a proposé une offre technique inadaptée aux attentes de l'étude (sondage sismique).

Par ailleurs, l'offre de prix de ce bureau est anormalement basse car ce type de sondage à un coût beaucoup plus élevé normalement.

La proposition la mieux disante est celle de la société **SAFEGE** pour un délai de **35 jours** et un **montant de 18 710 €**

**Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide** de valider ce choix et d'autoriser le Président à signer les pièces relatives à ce marché et d'engager rapidement cette étude complémentaire indispensable à la poursuite du projet

### **DELIBERATION N°2007/02/N°08**

**Objet : Etude bassin versant du Crespenou**

Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle a prévu d'engager des programmes pluriannuels de travaux sur les affluents du Vidourle.

Dans cette optique, **le comité syndical délibère à l'unanimité et décide** d'engager une étude diagnostic du Crespenou et de ces principaux affluents.

L'objet de ce dossier est d'établir un inventaire de l'état du lit et des berges de ce ruisseau, et de proposer un programme pluriannuel de travaux en fonction des enjeux hydrauliques, piscicoles et environnementaux.

Le coût de ce projet est évalué à 30 000 € HT

**Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide** de se porter Maître d'ouvrage de cette étude et de solliciter les aides de ses partenaires.

### **DELIBERATION N°2007/02/N°09**

**Objet : Digue ISP de St Laurent d'Aigouze – Convention Délégation de maîtrise d'ouvrage**

Dans le cadre des travaux de confortement et de sécurisation des digues Intéressant la Sécurité Publique (ISP), la commune de St Laurent d'Aigouze souhaite déléguer sa maîtrise d'ouvrage au Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle (SIAV).

Ainsi, par délibération en date du 15 février 2007, déposée à la préfecture du Gard le 22 février 2007 et en application des dispositions du titre 1 de la loi N°85.704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage public (loi MOP), la commune sollicite le SIAV pour l'opération de reconstruction de la digue urbaine de St Laurent.

**Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide :**

- D'autoriser le Président à signer la convention de mandat valant délégation de maîtrise d'ouvrage publique au sens de la loi MOP.
- De valider le programme des interventions pour la reconstruction de cette digue

## DELIBERATION N°2007/02/N°10

### Objet : St Laurent d'Aigouze – digue ISP – Avancement des opérations

La digue de St Laurent d'Aigouze s'inscrit dans une démarche Intéressant la Sécurité Publique (ISP), sur un linéaire de 2 950 mètres compris entre la Petite Viguière et les Courterelles.

#### - Aménagement de la digue

Le confortement de cette digue dite de « 1<sup>er</sup> rang » est réalisé par le recul de l'ouvrage par rapport au lit mineur sur la plus grande partie du secteur classé.

Cette amélioration de la sécurité des digues par diminution du risque d'affouillement a été validée par le rapport ICAT

#### - Autorisation de l'aménagement

Le dossier loi Eau a été déposé par la commune de St Laurent d'Aigouze en février 2007. Il est en cours d'instruction par le service de la Police de l'Eau de la Préfecture du Gard.

#### - Acquisitions foncières

La Chambre d'Agriculture du Gard a été mandatée par le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle pour contacter les propriétaires et préparer les estimations financières des acquisitions foncières.

Le service des Domaines a été saisi par le SIAV pour estimer les immeubles situés sur le tracé de la future digue ISP et permettre de justifier les investissements à venir.

Le montant de ces bâtiments estimé est donné dans le tableau suivant :

Nature du bâtiment	Evaluation des Domaines
Cheminée ancienne Station de pompage	7.000 €
Cave coopérative	180.000 €
Maison + deux tours	Bien communal
Maison	410.000 €
Mazet agricole	80.000 €

#### - Intervenants

Les intervenants sur ce dossier sont multiples :

- maître d'ouvrage : commune de St Laurent d'Aigouze
- mandataire (délégation maîtrise d'ouvrage) : SIAV
- assistant maître d'ouvrage : DDAF du Gard
- maîtrise d'œuvre : ISL
- financement : Etat 40 %    Région 30%    SIAV 30%

#### - Avancement de l'opération

- Le bureau d'études ISL a transmis le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) la première quinzaine de mars 2007 pour validation par le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle

- la consultation des entreprises de travaux sera réalisée par une publicité lancée en avril 2007
- EDF transmet pour la fin du mois de mars 2007 le devis de déplacement des réseaux existants
- le démarrage des travaux (EDF + digues) devrait intervenir en septembre 2007

**Déroulement des travaux**

Afin de maîtriser au mieux l'avancement de cette opération, en phase chantier, le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle a choisi de répartir les travaux en 2 tranches.

La tranche ferme regroupe les tronçons amonts du n°1 au 6 (2 520 m) et la tranche conditionnelle du secteur 7 au 9 (430 m)

**Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide de valider cette proposition.**

**DELIBERATION N°2007/02/N°1**

**Objet : demande désignation hydrogéologue**

Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle a confié une étude prospective pour la création d'une nouvelle station d'épuration pour les communes de Villevieille, Sommières, Saussines et Boisseron.

Les services du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle ont demandé un avis aux services de la DDASS du Gard concernant le tracé des réseaux et l'implantation de la Step au regard du périmètre de protection du forage de St laze.

Par courrier du 27/02/07, les services de la DDASS nous demandent de les saisir officiellement pour qu'ils désignent un hydrogéologue agréé habilité à formuler un avis à ce propos.

Afin d'avancer sur ce dossier, **le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide :**

- de saisir les services de la DDASS afin qu'ils demandent l'avis d'un hydrogéologue agréé.
- de passer une lettre de commande à cette personne ressource
- d'engager une consultation pour les prestations complémentaires sollicitées par les hydrogéologues (sondages, analyses)
- d'autoriser le Président à signer les pièces en relation avec ce dossier

**DELIBERATION N°2007/02/N°12**

**Objet : consultation pour travaux de protection des berges basse vallée 2<sup>ème</sup> tranche**

Le bureau d'étude BRL ingénierie a élaboré le projet de protection des berges de la basse vallée 2<sup>ème</sup> tranche.

Le montant de cette opération est estimé à 864 195 € HT.

Il est proposé de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offre ouvert alloti avec tranche ferme et conditionnelle (voir plan ci-joint)

**Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide** d'autoriser le Président à engager ces procédures d'appel d'offres et à signer toutes les pièces administratives et comptables nécessaires.

## DELIBERATION N°2007/02/N°13

### **Objet : travaux digues entre le Mas du Juge et des Demoiselles et lancement d'une étude d'aménagement global du secteur non urbain**

Il s'agit d'un secteur qui n'est pas classé digue intéressant la sécurité urbaine et les financeurs institutionnels, en particulier l'Etat et la Région ne souhaitent pas apporter leur contribution financière.

En effet ayant interpellé plusieurs fois oralement l'Etat et ayant également rencontré et écrit à la Région pour expliciter l'importance des enjeux dans ce secteur :

- d'une part au regard des travaux ponctuels pour la protection des terres agricoles et des Mas

- d'autre part pour situer la nature du contexte avec la réalisation simultanée du Plan Vidourle. Ces partenaires nous apportent toujours les réponses suivantes :

- la priorité serait donnée initialement à la réparation des digues intéressant la sécurité publique et les efforts financiers portent sur cet aspect.

- de surcroît, il est proposé au Syndicat de réaliser une étude globale sur ces digues non urbaines afin d'assurer une cohérence des travaux dans le cadre d'un projet global qui s'échelonne sur plusieurs années.

C'est seulement dans ce cadre bien défini que la Région notamment serait susceptible d'intervenir financièrement parlant.

Le secteur en question est particulièrement dégradé et des portions de digues très fragilisées risquent de rompre lors de crues de moyenne importance.

1) Il est donc proposé de procéder au lancement des travaux relatifs à ce secteur très rapidement et le plan de financement serait le suivant :

- Montant des travaux HT 252 000 €

Répartition proposée pour chaque acteur sur la base arrêtée à ce jour sur toutes les opérations hors Plan Vidourle soit 1/3.

Département de l'Hérault			84 000 €
Département du Gard (CG 30 + SMD)			84 000 €
Communes de la basse vallée			84 000 €
Soit	Aigues Mortes	12,95 %	10 878 €
	Aimargues	17,44 %	14 549 €
	Gallargues	11,19 %	9 400 €
	St Laurent	13,03 %	11 045 €
	<b>Total</b>	<b>54,61 %</b>	<b>45 872 €</b>

Toutes ces communes adhérentes au SMD pourront éventuellement bénéficier d'une aide de cette structure.

Lunel	24,84 %	20 866 €
Marsillargues	20,55 %	17 262 €
<b>Total</b>	<b>45,39 %</b>	<b>38 128 €</b>

**Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide :**

- d'adopter le plan de financement ci-dessus
- d'établir une convention avec les six communes aval pour la réalisation de ce projet
- de lancer une consultation auprès des entreprises pour la réalisation de ces travaux
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce marché.

2) Afin de répondre le plus efficacement possible à cette problématique concernant les digues qui n'intéressent pas la sécurité publique mais les enjeux en terme agricole ou relatifs aux Mas isolés ; il est proposé au Comité Syndical de lancer une étude en concertation avec l'Etat et la Région pour déterminer un plan d'action sur le moyen terme qui pourrait éventuellement bénéficier d'aides financières.

Par conséquent, **le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide :**

- de lancer une consultation auprès des bureaux d'études pour la réalisation de ce projet,
- d'autoriser le Président à lancer toutes les procédures administratives et comptables pour la réalisation de cette dite étude.

### DELIBERATION N°2007/02/N°14

**Objet : Création d'un poste d'ingénieur principal**

Dans le cadre de la poursuite du Plan Vidourle, le Syndicat a recruté par voie de détachement un ingénieur chef de projet avec le profil génie civil.

Le déroulement normal de la carrière de cet agent qui est aujourd'hui au 5<sup>ème</sup> échelon de son grade lui permet d'accéder au grade d'ingénieur principal.

Cet agent très impliqué dans son poste, donne particulièrement satisfaction. En conséquence, **le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide de valider** la création du poste d'ingénieur principal après avis de la Commission Administrative Paritaire soit le 01 juin 2007.

Cet agent bénéficiera des indemnités relatives à ce grade.

### DELIBERATION N°2007/02/N°15

**Objet : Avenant protection des berges 1<sup>ère</sup> tranche**

Le Syndicat Interdépartemental Aménagement du Vidourle a réalisé en 2005 une 1<sup>ère</sup> tranche de protection des berges de la basse vallée du Vidourle.

Le lot n°4 ouvrage n°8 prévoyait des travaux sur le site du Mas de Juge (Commune de Marsillargues).

Une première partie de cette opération a pu être réalisée au printemps 2005.

Un poteau EDF présent dans l'axe de la digue n'a pas permis la réalisation du projet dans son intégralité.

Le Syndicat Interdépartemental Aménagement du Vidourle a du procéder au déplacement de celui-ci au printemps 2006, pour permettre à l'entreprise de coucher le talus et assurer la stabilité de l'ouvrage.

La société, La Compagnie des Forestiers, est revenue sur ce site début 2007 pour finir l'opération engagée en 2005.

Le linéaire de travaux a légèrement augmenté pour permettre de stabiliser une zone non identifiée en 2005, évitant ainsi un glissement d'érosion.

De plus, le corps de l'ouvrage de la digue a été repris sur le site où était implanté le poteau.

Tous ces éléments conduisent à un dépassement du marché initial d'un montant de 492 472,43 € TTC de 2,12 % soit un montant de 10 441,31.

**Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide** d'accepter de passer un avenant correspondant à cette dépense non quantifiable au début de l'opération.